

ENR - FIR : Brest LFRR - AD : Les Sables d'Olonne LFOO

Objet :

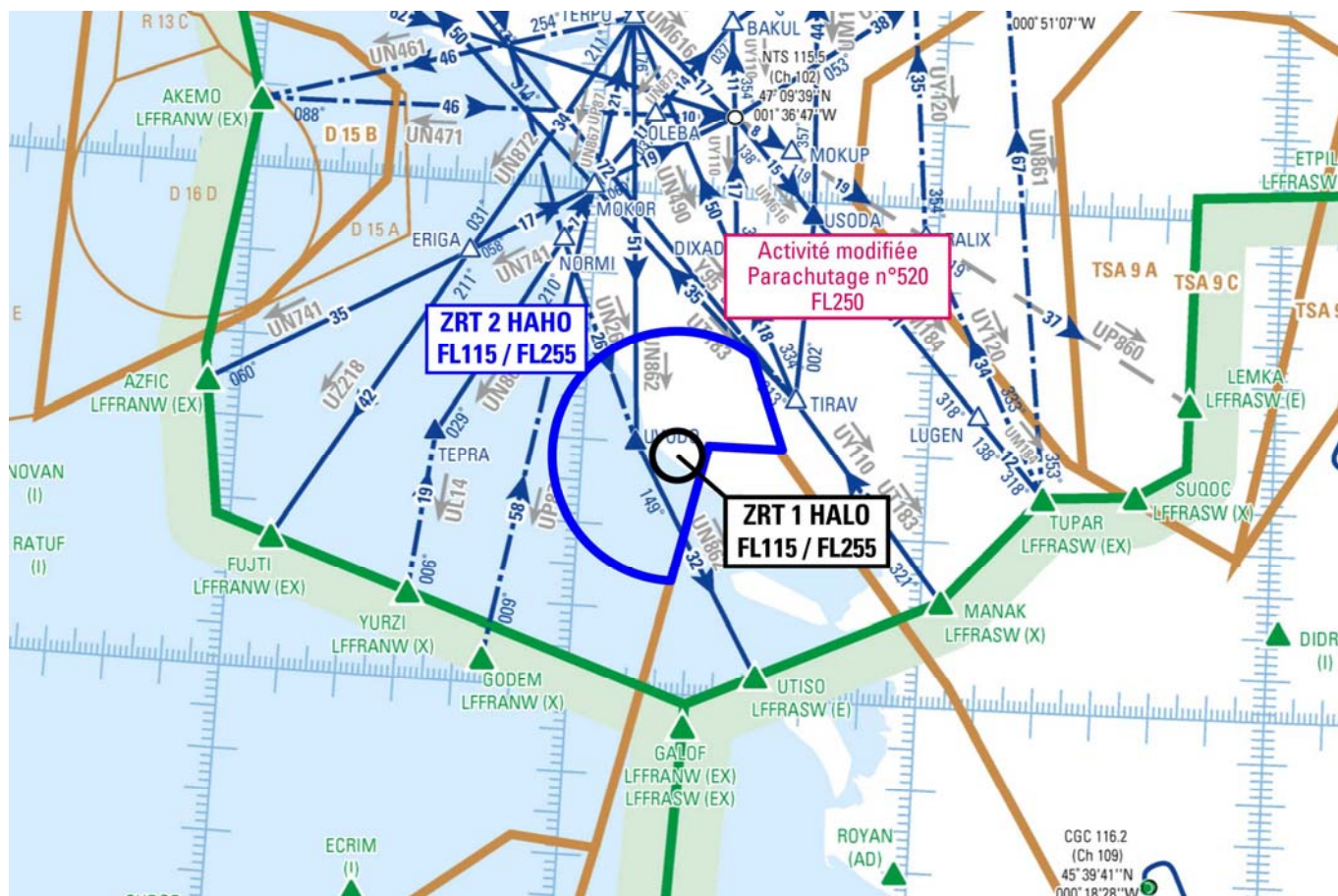
Création de deux zones réglementées temporaires (ZRT) à l'occasion d'activités de parachutage en haute altitude (HALO et HAHO), et modification de l'activité PARA 520

En vigueur : Du 13 avril au 30 septembre 2023

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Les Sables d'Olonne LFOO



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2022



Extrait carte de croisière ENR 6.2 - Édition 1 - 23/02/2023

**ACTIVITÉ**

Dans le cadre d'exercices de parachutages en haute altitude dont certains avec dérive sous voile, un dispositif d'espaces aériens est créé. Il consiste en 2 zones réglementées temporaires (ZRT) dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

ZRT 1 HALO : Sauts *High Altitude Low Opening*.  
 ZRT 2 HAHO : Sauts *High Altitude High Opening*.

**DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**

ZRT 1 HALO et ZRT 2 HAHO :

- activables :
- 13-30 avril, mai, juin et septembre : 0700-1100, 1200-1800.
- Juillet et août : 0700-1030, 1230-1900.

**INFORMATION DES USAGERS**

Activité réelle connue de :

Brest CTL : 118.030 MHz  
 Nantes APP : 119.535 MHz / 120.125 MHz

**STATUT**

Lorsqu'elles sont actives, les ZRT se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

**CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception :

- Aéronefs utilisant l'activité de parachutage ;
- Aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après contact radio préalable avec Nantes APP.

**SERVICES RENDUS**

Information de vol et alerte rendus par Nantes APP ou Brest CTL.

**COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES****ZRT 1 HALO****Limites latérales**Cercle de 3 NM de rayon centré sur  
46°28'37"N - 001°43'22"W**ZRT 2 HAHO****Limites latérales**46°30'01" N - 001°25'12" W  
46°41'05" N - 001°31'18" W  
arc anti-horaire de 15Nm de rayon centré sur  
46°28'37" N - 001°43'22" W  
46°13'37" N - 001°43'12" W  
46°30'00" N - 001°38'00" W  
46°30'01" N - 001°25'12" W**Limites verticales**

FL115 - FL255

**DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES**

- ◆ Les ZRT 1 et 2 ne sont pas activables simultanément.
- ◆ Activité parachutage N° 520 Les Sables d'Olonne AD modifiée :
  - limite supérieure relevée au FL250.